ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ParisEstMarne&Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Séance du 3 mai 2016

16-63

Objet: Création de 3 budgets annexes au budget principal de l'EPT ParisEstMarne&Bois.

Le Conseil de Territoire de l'Etablissement Public Territorial ParisEstMarne&Bois légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Champigny-sur-Marne, le 3 mai 2016 à 18h00, sous la présidence de Jacques JP MARTIN, Président.

PRESENTS:

- LAMBERT Gérard - COCQ François - ADENOT Dominique - LE BIDEAU Dominique - DALLEAU Isabelle - ADOMO Caroline - DE FONTAINE VIVE CURTAZ - LE GUILLOU Patrick - AMAR Sophie - LEBEAU Pierre - AVOGNON ZONON Clémence Marie-Laure - LOUVIGNÉ Robin - DEGRASSAT Alain - BARNOYER Thierry - MAFFRE-SABATIER Anne-Marie - FACCHINI Monique - BEAUDOUIN Patrick - MARTIN Jacques J.P. - BEGAT Jean-Philippe - FAUTRE Christian - MARTINEAU Pascal - BENISTI Jacques Alain - FENASSE Delphine - MEDINA Marc - GAILHAC Benoît - BERRIOS Sylvain - OUDINET Michel - GAILLARD René - CAILLEREZ Adrien - PANNETIER Gilles - GAUTRAIS Jean-Philippe - CAMPOS BRETILLON Caroline - PASTERNAK Jean-Jacques - CANALES Chantal - GAUVIN Brigitte - PETTENI Henri - CAPITANIO Olivier - GICQUEL Hervé - RASETTI Christine - GUIGNARD Jean-Jacques - CAPORAL Chrysis - ROESH Germain - HERBERT Delphine - CARREZ Gilles - RYNINE Christine - HERBILLON Michel - CHABOT Sabine - SEMO Igor - CHAMBRE MARTIN Brigitte - HOUDOT Florence - SPILBAUER Jean-Pierre - CHARBONNEL Michèle - JEANNE Laurent - VISCARDI Jacqueline - CHARDIN Sylvie - KARACA Sengul - CHETARD Catherine - KENNEDY Marie

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES:

- CIPRIANO Philippe

- Madame TRICOT-DEVERT Sylvie a donné pouvoir à Madame FENASSE Delphine

- LAFON Laurent

- Madame CARPENTIER Agnès a donné pouvoir à Monsieur CAILLEREZ Adrien
- Monsieur BENSOUSSAN Éric a donné pouvoir à Monsieur PANNETIER Gilles
- Madame CROCHETON Florence a donné pouvoir à Monsieur BEAUDOUIN Patrick
- Madame DRAI Carole a donné pouvoir à Monsieur PETTENI Henri
- Madame TRIMBACH Pascale a donné pouvoir à Monsieur MEDINA Marc
- Madame PARRAIN Mary France a donné pouvoir à Monsieur CAPITANIO Olivier
- Monsieur CAMBON Christian a donné pouvoir à Monsieur SEMO Igor
- Madame ZELIOLI Valérie a donné pouvoir à Monsieur FAUTRE Christian
- Madame CERCLEY Nicole a donné pouvoir à Madame VISCARDI Jacqueline
- Monsieur VOGUET Jean-François a donné pouvoir à Madame AVOGNON ZONON Clémence
- Madame LIBERT-ALBANEL Charlotte a donné pouvoir à Monsieur LAFON Laurent
- Monsieur RISPAL Yoann a donné pouvoir à Monsieur GAUTRAIS Jean-Philippe
- Monsieur PAVIE Alain a donné pouvoir à Monsieur PASTERNAK Jean-Jacques
- Monsieur CARTIGNY Pierre a donné pouvoir à Madame HOUDOT Florence
- Monsieur CADEDDU Jean-Luc a donné pouvoir à Madame CHARBONNEL Michèle
- Madame PRIMEVERT Catherine a donné pouvoir à Monsieur BARNOYER Thierry
- Madame ROYER Christel a donné pouvoir à Madame CANALES Chantal
- Monsieur DUVAUDIER Michel a donné pouvoir à Monsieur JEANNE Laurent
- Madame TRICOCHE Annie a donné pouvoir à Monsieur RASETTI Christine Accusé de réception en préfecture Monsieur DELECROIX Pierre-Michel a donné pouvoir à Monsieur BERRIOS 694v200057941-20160503-16-63-DE

Date de télétransmission : 11/05/2016 Date de réception préfecture : 11/05/2016

ABSENTS NON REPRESENTES:

- Monsieur CLODONG Nicolas
- Monsieur PINEL Vincent
- Monsieur GRESSIER Jean-Jacques
- Monsieur CHAULIEU Stéphane
- Monsieur LACHELACHE Nassim
- Monsieur DOSNE Olivier
- Monsieur PIO Régis
- Madame TOLLARD Virginie

Soit 80 conseillers présents ou représentés,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur GICQUEL Hervé

« Le Président du Conseil de territoire certifie que la convocation du Conseil de territoire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte du siège du Conseil de territoire ParisEstMarne&Bois, conformément aux articles L.5211-11 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales »

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARISESTMARNE&BOIS

SEANCE DU 03 MAI 2016

<u>OBJET</u>: Création de 3 budgets annexes au budget principal de l'EPT ParisEstMarne&Bois LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi °2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république,

VU le Code Général des Impôts,

VU le décret n°2015-1663 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'Etablissement Public Territorial dont le siège est à Champigny-sur-Marne,

VU l'ordonnance n° 2015-1630 du 10 décembre 2015 complétant et précisant les règles financières et fiscales applicables à la métropole du Grand Paris, aux établissements publics territoriaux et aux communes situés dans ses limites territoriales,

CONSIDERANT la création de l'Etablissement Publics Territorial T10 au 1er janvier 2016,

CONSIDERANT que parmi les 5 compétences obligatoires exercées intégralement par l'EPT dès le 1^{er} janvier 2016 figure « l'eau et l'assainissement »,

CONSIDERANT que, conformément aux articles R. 2221-36 et R. 2221-78 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est nécessaire de fixer le cadre de l'organisation budgétaire et comptable des régies, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière ou de la seule autonomie financière, chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC),

CONSIDERANT qu'afin d'isoler d'une part, la compétence « eau potable » de la compétence « assainissement » et, d'autre part, de tenir compte des différents modes de gestion de la compétence « assainissement » au sein des communes membres de l'EPT avant sa création, il est proposé au conseil de territoire de délibérer sur la création de 3 budgets annexes,

CONSIDERANT que les services de l'Etat ont procédé dès le début de l'année 2016 à la création par arrêté préfectoral des 3 budgets annexes et à leur immatriculation au répertoire des entreprises.

→ Budget annexe ASSAINISSEMENT GESTION EN DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC:

SIRET n° 200 057 941 00045

- → Budget annexe ASSAINISSEMENT GESTION DIRECTE: SIRET n° 200 057 941 00037
- → Budget annexe EAU GESTION DIRECTE: SIRET n° 200 057 941 00029

CONSIDERANT l'instruction budgétaire et comptable M49 développée

DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Eau Gestion Directe »

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Assainissement Gestion Directe »

APPROUVE la création du budget annexe dénommé « Assainissement Gestion en DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC »

AUTORISE le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarne&Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,

Jacques JP MARTIN